

*Impôt sur le revenu—Loi*

ministre des Finances admet que c'était pour réduire le déficit, monsieur le Président.

Tout le monde se rappelle de M<sup>me</sup> Denis sur la Colline parlementaire au niveau des personnes âgées, monsieur le Président, les mères de famille canadiennes se sont fait faire la même chose. J'ai des chiffres du ministère de la Santé nationale. Combien le gouvernement a-t-il enlevé dans les mains des familles des mères canadiennes? Et si Réal Caouette était encore ici, monsieur le Président... Quand le député dit: Il y a une augmentation de 70 \$. Ils en ont pris plus de l'autre main. Ils en ont mis la moitié dans leur poche, puis ils le transfèrent dans l'autre poche, monsieur le Président. Un milliard, deux cent dix millions de dollars jusqu'en 1990-1991 que le gouvernement va enlever dans l'enveloppe qui était destinée à venir en aide aux familles avec enfants.

Monsieur le Président, l'an dernier c'est 15 millions. Quarante millions, 1986-1987 et plus cela va c'est 135 millions, 200 millions de dollars par année, 340 millions et 480 millions en 1990-1991 que le gouvernement enlève de l'enveloppe, puis aujourd'hui il y a des députés qui vont se lever et nous faire accroire: On a fait une bonne mesure. On a eu pitié. C'est de la charité. On a avancé. Mon oeil, monsieur le Président!

Qu'est-ce que ce gouvernement a fait à part de deux fois dans son discours du Trône, l'aide à la famille et selon le premier ministre, c'est la pierre angulaire de notre société, monsieur le Président: Coupure des indexations des allocations familiales, moins 3 p. 100. Même, monsieur le Président, et si vous regardez dans le Budget du 23 mai 1985, ce fameux Budget du ministre des Finances, même la désindexation du crédit impôt-enfant. La mesure vantée par le député et selon qui ça allait aux familles les plus dans le besoin, même cela ce gouvernement-là a décidé de déindexer, puis en même temps, il avait accordé un gain de capital.

**M. Bissonnette:** Parle du taux d'intérêt, un peu!

**M. Malépart:** Monsieur le Président, c'est cela que ce gouvernement a fait à l'endroit de nos familles canadiennes.

**M. Bissonnette:** Parle du chômage!

**M. Malépart:** Et aujourd'hui, il y a 538 000 familles... et si le gouvernement et les députés conservateurs n'acceptent pas un amendement apporté à ce projet de loi-là de paiement anticipé, si les députés conservateurs n'appuient pas la motion de l'Opposition officielle, 538 000 familles au Canada seront pénalisées par le fait de recevoir ce paiement anticipé, tout simplement parce que leur revenu familial, il y a eu une augmentation de salaire, où quelqu'un s'est trouvé du travail à temps partiel, il a augmenté ses revenus de 200 \$ ou 300 \$, on va le pénaliser de cet avantage de recevoir son paiement anticipé.

Pourquoi, monsieur le Président, faire deux catégories de pauvres au Canada? Et quand on parle du remboursement du crédit, de la taxe, là on décide, c'est entre 15 000 \$ et 19 000 \$. Monsieur le Président, on n'a rien de logique... de décision.

Qu'on se rappelle au niveau du crédit d'impôt-enfant, avant la décision du ministre des Finances du 23 mai 1985, le montant maximum d'une famille était de 26 300 \$. Toutes les familles canadiennes entre 23 000 \$ à 26 000 \$ se sont vu pénaliser de sommes considérables. Une famille avec deux enfants a perdu 272 \$ de revenu.

Quand on pense que c'est ce même gouvernement, c'est ce même ministre des Finances qui vient de décider d'augmenter le montant maximum qu'on peut souscrire à des programmes, ce qu'on appelle des REER.

Il y a eu une consultation. J'en parlais tantôt, une certaine de groupes sont venus témoigner en comité. Ce comité a présenté un rapport et le gouvernement a fait le contraire même de ce que ses députés du parti conservateur qui siégeaient à ce comité, autant des recommandations du Nouveau parti démocratique et du parti libéral et des recommandations des familles et des associations à la grandeur du pays. Tous ces gens-là étaient unanimes pour modifier la fiscalité d'aide aux familles avec enfants qui était une mesure régressive, ce qu'on appelle l'exemption d'impôt pour enfants à charge.

Monsieur le Président, je pense que pour la bonne compréhension de l'ensemble des députés de la Chambre des communes, il est important qu'on se rappelle quels en étaient les tableaux même publiés par le gouvernement au sujet de cette mesure-là. Quels étaient les exemples qui étaient dans le document budgétaire et qui donnent un exemple que les allocations familiales... une famille dont le revenu est de 10 000 \$ reçoit à ce moment-là 359 \$. Compte tenu du fait que les allocations familiales sont imposées, à la famille d'un revenu de 80 000 \$, il restait 175 \$ de bénéfice. Mais quelles sont les conséquences entre une famille dont le revenu est de 10 000 \$ et la même famille jouissant d'un revenu de 80 000 \$ au niveau de l'exemption d'impôt pour enfant? Au niveau de l'exemption d'impôt pour enfant, la famille qui a 10 000 \$ de revenu et moins, reçoit 0 et la famille dont le revenu est de 80 000 \$ reçoit en déductions d'impôt 363 \$. Monsieur le Président, c'est là la lacune. Ce n'était pas de faire trois ou quatre *somersaults*, un petit paiement ici, monsieur le Président, c'était d'apporter une réforme dans le sens qui était recommandé par les membres du comité et l'ensemble de la population. Ce n'était pas non plus de profiter de cette occasion-là et de tromper la population, de prendre des sommes d'argent qui étaient attribuées à l'intérêt de l'enveloppe politique de soutien de revenu aux familles avec enfants pour réduire le déficit ou pour payer les gars qui ont fait faillite dans la banque... des sommes d'argent de 60 000 \$ et plus.

Monsieur le Président, il est vrai que c'est un projet de loi que nous allons accepter, que nous ne retarderons pas. Mais je pense qu'il est important qu'il y ait trois amendements qui soient acceptés de la part du gouvernement, trois amendements qui sont logiques et qui ne coûtent pas un sou au gouvernement ni aux contribuables, qui vont être plus justes et qui vont corriger des injustices causées par ce projet de loi.

Tout d'abord il y a ambiguïté au niveau du taux d'intérêt pour un versement en trop ou advenant le changement de la situation de revenu de la personne qui reçoit son paiement anticipé. Et déjà nous avons reçu un document à la dernière minute, que le ministre nous a donné, et les informations qu'on nous donne c'est que le montant d'intérêt sera chargé à partir du moment du versement, et selon les informations quand on appelle au ministère des Finances, ils disent: Ce n'est pas cela. Je pense qu'il serait important, s'il y a erreur administrative pour un envoi de paiement anticipé et compte tenu du fait que c'est quand même une expérience pilote, que dans un premier temps, il ne devrait pas y avoir de charge d'intérêt.